

Migration

Nos quatre vérités

Notre gouvernement dit mener une politique entre fermeté et humanisme. Et s'il commençait par respecter la Convention des droits de l'homme? - Texte: Catherine Ernens -

L'Italie rejette les migrants et la Hongrie saque l'aide dont ils pourraient bénéficier. Les États-Unis enferment dans des cages des enfants d'immigrés, en les privant de leurs parents, avant de se raviser. L'Australie les repousse en mer. Mais la politique "ferme mais humaine" du gouvernement Michel, c'est vraiment mieux? Le dernier rapport de Myria, notre Centre fédéral Migration, livre des chiffres-clés et au moins quatre vérités.

1 Coupable dans l'affaire des Soudanais expulsés

"Le point le plus important de l'affaire, quitte à choquer, n'est même pas de savoir si les Soudanais ont réellement été torturés ou non. L'enjeu véritable est de savoir si la Belgique a bien vérifié qu'il n'y avait pas de risque sérieux de mauvais traitements", assène François De Smet, le directeur de Myria. Et là, c'est la bérézina. Le rapport du Commissariat aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) pointe sept faits qui montrent que la Belgique n'a pas respecté l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme: "nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants". Dossiers incomplets, absence d'avocat, aucun recours possible, position butée de l'Office des étrangers, retranchée derrière

l'argument selon lequel "l'intéressé (soudanais) refusait d'introduire une demande d'asile".

2 Suspect dans la manière dont on accueille les familles

Le droit de vivre en famille est mis sous pression dans notre pays, en particulier depuis les réformes de 2011, estime Myria. Il est délicat de comparer les politiques migratoires de nos voisins avec la nôtre parce que les manières de comptabiliser ne sont pas - hélas - harmonisées. Quelques tendances se dégagent toutefois. L'Allemagne et la Suède sont les plus promptes à octroyer des premiers titres de séjour à des personnes qui bénéficient d'une protection internationale. La Pologne, elle, préfère le faire pour des personnes qui ont une activité rémunérée et le Royaume-Uni, pour des raisons liées à des études. Et nous? Comme la France, l'Italie ou l'Espagne, nos administrations s'ouvrent d'abord pour des raisons familiales. Mais la vis a été resserrée.

Depuis 2015, l'augmentation des demandes d'asile et du taux de reconnaissance en Europe a entraîné logiquement une augmentation des demandes de regroupement familial. Les Marocains, suivis par les Turcs, en font les frais. Les titres de séjour accordés pour raisons familiales ont été divisés par deux entre 2010 et 2016. Globalement, les raisons humanitaires et l'intérêt de l'enfant à rejoindre ses parents se sont compliqués. Les citoyens européens n'ont pas trop à s'en faire. Les titres délivrés pour raisons familiales augmentent de 11 % entre 2010 et 2016 pour eux. C'est l'inverse pour les non-Européens: ils diminuent de 10 %.

Le cas des mineurs non accompagnés, ces grands ados dont on ne sait pas toujours quel âge ils ont, est particulièrement délicat. Les doutes sur l'âge conduisent très souvent à un refus du regroupement familial. Myria demande que dans chaque situation impliquant une famille un examen obligatoire et systématique de la situation soit réalisé. C'est l'inverse de la politique engagée par le secré-

taire d'État Theo Francken qui a exigé un contrôle maximal et une surveillance accrue lors du traitement des demandes de regroupement familial, afin de lutter "contre les abus actuels".

3 Mal informé sur l'origine de nos migrants

Ces vingt dernières, le nombre de personnes nées avec une nationalité étrangère et présentes en Belgique a été multiplié... par deux. Pourtant, les arrivées irrégulières en Europe ont chuté de moitié entre 2016 et 2017. L'Europe a trouvé "la" solution au "problème" migratoire: se fermer et le faire savoir. En faisant fi du prix en termes de morts. La traversée vers "notre Eldorado" se fait toujours, neuf fois sur dix, par la Méditerranée avec le risque toujours élevé d'en mourir. 3.000 migrants se sont noyés en 2017.

Chez nous, 136.327 immigrations d'étrangers ont été enregistrées en 2016. Plus de la moitié d'entre eux (56 %) sont en fait originaires d'un pays de l'UE, avec la Roumanie, la France et les Pays-Bas en trio de tête. La Syrie arrive toutefois en 4^e position avec quelque 10.000 migrants accueillis. C'est spectaculaire puisque deux fois plus de visas humanitaires ont été distribués par rapport à 2016 et trois fois plus qu'en 2015.

4 Zélés et (trop) pointilleux dans les communes

La commune est souvent le principal guichet d'accès aux autorités pour les étrangers. Prudents, zélés, mais mal informés, les fonctionnaires communaux font ce qu'ils peuvent mais pas toujours ce qu'ils doivent. Pour les Somaliens, les Yéménites, les Syriens et les Irakiens, c'est l'impasse. Or, lorsque les membres d'une famille essuient un refus d'enregistrement au registre ou lorsque leur lien de parenté ou d'alliance n'est pas enregistré, leurs droits de base, de l'accès aux soins de santé à la responsabilité parentale, sont en péril. Au même titre que leur accès à l'emploi.

Lorsque les personnes demandent à devenir Belges, le rôle des officiers de l'état civil est de vérifier "l'exhaustivité de la déclaration" et d'inviter à compléter le dossier s'il le faut. C'est un job assez noble et utile. Mais dans beaucoup de communes, les agents interprètent les conditions à leur manière, dans un sens restrictif et refusent même carrément de transmettre le dossier lorsqu'ils ont un doute. Ces blocages vont contre la loi. Seul le parquet du procureur du roi est compétent et des aménagements raisonnables doivent être accordés aux personnes handicapées ou illettrées. ✖